

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2022-319

OBJET : Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans ses dispositions issues de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 4-2° et 9,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, article 12,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les quatre-cent-onze (411) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 susvisé, à cent-trente-sept (137) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne au choix (111), et pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne après examen professionnel (26),

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des cent-trente-sept (137) emplois pouvant être ouverts, a considéré que vingt-six (26) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant l'examen effectué le 29 novembre 2022 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion

Publication sous forme électronique sur le site internet du
CIG de la petite couronne www.cig929394.fr

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023



Fait à Pantin, le 29 novembre 2022

Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Pantin
Président délégué du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-319-AR
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Annexe à l'arrêté n° 2022-319 du 29 novembre 2022 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au deuxième grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Nom – Prénom	Collectivité ou Etablissement public
ANDRIEU Delphine	NANTERRE
CAMARA Elodie	DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
COULAUD Sandrine	CIG PETITE COURONNE
DUPRAT Daniel	CHEVILLY-LARUE
FERREIRA Stéphanie	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
HAMITECHE Hakima	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
ISAAC Véronique	LEVALLOIS PERRET
KADDOUR Fadila	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
KEITA NIAKHATE Fatou	T 6 – PLAINE COMMUNE
LEBAS Véronique	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
LE BELLEGUY Christine	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
LOSBAR Francine	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
MAGNE Sylvie	IVRY-SUR-SEINE
MESDOUD Aïcha	T12 – GRAND ORLY SEINE BIEVRE
MEUNIER Edwige	L'HAY-LES-ROSES
QUENTIER Maryline	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
SAIN'T THOMAS Juliette	T12 – GRAND ORLY SEINE BIEVRE
SAKHO Aïssatou	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
SENOUSSAOUI Yamina	GENNEVILLIERS
SLIMANI Farida	NANTERRE
SOOBARAIDOO Asha	FONTENAY-SOUS-BOIS
TAYEB Sabrina	T6 – PLAINE COMMUNE
VACCARI Odile	SUCY-EN-BRIE
VINCENT Sylvie	COURBEVOIE
ZAIDI Maria Isabel	AUBERVILLIERS
ZARATI Imane	OPH MONTREUILLOIS

La présente liste est arrêtée à vingt-six fonctionnaires (26).

Fait à Pantin, le 29 novembre 2022

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Publication sous forme électronique sur le site internet du
CIG de la petite couronne www.ciq929394.fr

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
093-28750060-20221129-2022-319-AR
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022